

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Quantités maximales de circulaires et bulletins de vote admis à remboursement (articles L 52-3, R 27 à R 39 et R 103 du code électoral)

Le remboursement s'effectue sous réserve de l'obtention d'au moins 5 % des suffrages exprimés et de la présentation d'un dossier complet

RAPPELS IMPORTANTS :

Les circulaires et les bulletins de vote doivent respecter les dispositions des articles L52-3, R 27 à R 39 et R 103 du code électoral, notamment en termes de dimension (bulletins de vote 105 mm x 148 mm sur format paysage - circulaires 210 mm x 297 mm), de grammage (70 à 80 g au mètre carré) et de qualité écologique de papier (voir article R39 : papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées et/ou bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts)

	Electeurs	Quantités remboursables par tour de scrutin	
		Nbre de circulaires	Nbre de bulletins de vote
CIRCONSCRIPTION 1	81 330	85 397	178 926
CIRCONSCRIPTION 2	83 351	87 519	183 372
CIRCONSCRIPTION 3	75 807	79 597	166 775
CIRCONSCRIPTION 4	64 750	67 988	142 450
CIRCONSCRIPTION 5	73 379	77 048	161 434
CIRCONSCRIPTION 6	78 463	82 386	172 619
CIRCONSCRIPTION 7	66 964	70 312	147 321
CIRCONSCRIPTION 8	103 111	108 267	226 844
CIRCONSCRIPTION 9	101 192	106 252	222 622
CIRCONSCRIPTION 10	109 319	114 785	240 502
CIRCONSCRIPTION 11	92 607	97 237	203 735
CIRCONSCRIPTION 12	94 931	99 678	158 263
CIRCONSCRIPTION 13	94 689	99 423	208 316
CIRCONSCRIPTION 14	99 560	104 538	219 032
CIRCONSCRIPTION 15	109 716	115 202	241 375
CIRCONSCRIPTION 16	91 884	96 478	202 145

TRES IMPORTANT

Pour être pris en charge par la commission de propagande, les documents doivent OBLIGATOIREMENT respecter les contraintes de livraisons :

Livraison sur palettes obligatoire. Au minimum 3 palettes :

Pour les bulletins : livraison sur 2 palettes séparées :

- 1 palette pour le colisage, à destination des bureaux de vote des mairies. La palette devra être numérotée et étiquetée spécifiquement avec le modèle d'étiquette fourni

- 1 palette pour la mise sous plis, à destination des enveloppes postales pour les électeurs. La palette devra être numérotée et étiquetée spécifiquement avec le modèle d'étiquette fourni

Pour les circulaires : livraison sur palette(s) numérotée(s). Chaque palette devra être numérotée et étiquetée spécifiquement avec le modèle d'étiquette fourni